

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 43 (1996)
Heft: 1-2

Artikel: Hautes exigences à tous les échelons
Autor: Reinmann, Eduard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«L'instruction dans la protection civile réformée» traitée au séminaire d'automne de l'USPC à Schwarzenburg

Hautes exigences à tous les échelons

rei. Le conseiller aux Etats Robert Bühler, président central de l'Union suisse pour la protection civile (USPC), mit l'accent sur le fait que «la nouvelle forme de la protection civile demande beaucoup, dans le domaine de l'instruction». Il fit cette déclaration à l'occasion du séminaire d'automne du 4 novembre 1995 au centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg. Que le nombre des participantes et participants se soit monté à 150 montre la portée du sujet choisi. On montra aux personnes présentes comment sont appliquées les nouvelles directives dans les cantons des Grisons, d'Argovie et de Genève. On put en outre constater que même si ces directives ont une portée unifiée, plusieurs chemins mènent à Rome.

Bühler fit ressortir le fait que la nouvelle école d'instructeurs et l'agrandissement du centre d'instruction à Schwarzenburg répondaient à une exigence essentielle, en rapport avec une instruction moderne et conforme au plan directeur. Les cantons et les communes également font de grands efforts, en parallèle avec la Confédération, pour assurer une instruction proche de la réalité. Ces efforts, fournis sur tous les fronts, sont certainement rentables et servent à améliorer la réputation de la protection civile.

Premières expériences tirées de la pratique

Christian Rubin, chef de la division instruction et intervention de l'Office de la protection civile du canton de Berne, nous a fait part de ses premières expériences en rapport avec l'instruction 1995 à la protection civile. «Le moment est bien choisi pour faire le point», nous dit-il, lui à qui, de par sa fonction, les expériences ne manquent pas. Il qualifia d'opportuns les dossiers d'instruction que la Confédération a livrés, qui permettent de dispenser une instruction de base à la mesure des participants. Selon Rubin, le rapport d'incorporation a fait ses preuves comme instrument d'orientation et de conduite. L'étroite collaboration

qui se fait entre les centres régionaux d'instruction et les communes offre toute garantie pour le professionnalisme dans cette première phase d'instruction.

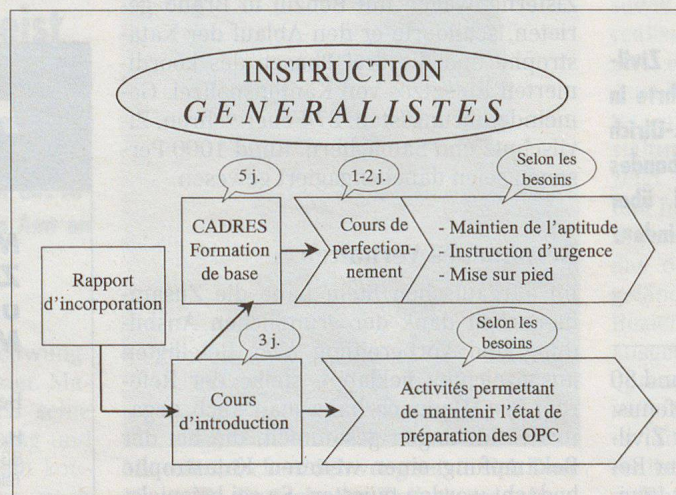
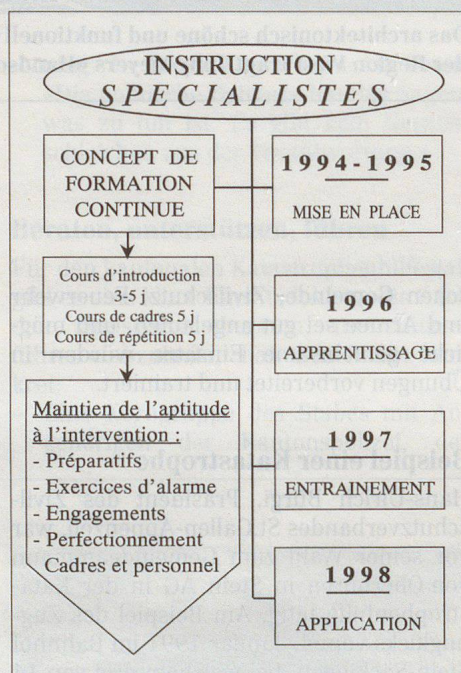
Rubin mit en garde l'assemblée, en déclarant que malgré les effectifs excédentaires, inévitables durant les prochaines années, surtout dans les grandes OPC, il faut se garder de négliger l'instruction de base. Il conseilla une «stratégie offensive» afin d'éviter le noyautage de l'instruction de base. Il considère qu'on ne pourra pas renoncer à des cours de recyclage à l'intention du personnel d'instruction. Sans prendre conscience, dans une large mesure, des innovations d'ordre technique, organi-

sationnel ou méthodologique, on n'aurait pas pu améliorer la qualité de l'instruction. L'orateur fut assez sceptique à l'égard d'une instruction unifiée qui, sous une forme très détaillée, limite fortement la liberté de mouvement de l'instructeur. Sous cet aspect, Rubin conseille de considérer les descentes de leçons comme des poteaux indicateurs et d'adapter l'instruction aux besoins des participants.

Rubin attache une grande importance à la formation des instructeurs, tout en retenant le fait qu'une mise à l'épreuve des conceptions théoriques reste le meilleur apprentissage. On retiendra, dit-il, que la qualité et la souplesse de l'instructeur signifient beaucoup plus, par rapport au succès de l'enseignement, que les bases d'instruction et les moyens d'instruction. Rubin ajoute: «Il est certain qu'en se mettant sur la longueur d'onde de son auditoire, on fera un bond en avant au point de vue de la qualité. Les contacts directs que les instructeurs fédéraux ont établis avec la base lors de différents cours de recyclage ont apporté le plus grand profit. Le feed-back direct et la rencontre avec l'instruction quotidienne permettent de mettre l'accent là où c'est nécessaire.

Dans les communes, le perfectionnement nous réserve cependant quelques problèmes. A l'avenir aussi, le travail au profit de la communauté posera son empreinte sur l'image que l'on se fait du perfectionnement professionnel. Pour le personnel engagé dans l'immédiat, on offre en priorité, à intervalles réguliers, de brefs cours de répétition axés sur des problèmes d'intérêt actuel. Il est vrai qu'il subsiste le risque de ne voir convoquée régulièrement qu'une modeste partie des personnes astreintes. On ne peut donc pas renoncer à assurer le perfectionnement technique à intervalles réguliers.

Rubin montra aussi les grands espoirs qu'on nourrit envers la protection civile, principalement suite aux efforts concentrés qui se sont faits dans le secteur public. L'expérience a montré que la protection civile répond dans plusieurs domaines aux espoirs qu'on met en elle. Dans le domaine du matériel, en particulier en ce qui concerne l'acquisition du nouveau matériel de sauvetage, on n'a pas encore ré-



pondu aux attentes. Pour le canton, cette situation entraîne des problèmes d'organisation et apporte aux responsables des planifications maint sentiment d'insécurité. Rubin met en garde: «Si l'on ne tient pas ce qu'on a promis, il faut s'attendre à une déception légitime et à une diminution de la motivation. Pour beaucoup, la question du matériel est le thermomètre de la crédibilité.»

Dans les Grisons, tout diffère quelque peu

Avant d'entrer dans le vif du sujet, portant sur «l'orientation des cours de répétition», Hans Gasser, chef ad intérim de l'Office de la protection civile et de l'aide en cas de catastrophe du canton des Grisons, saisit l'occasion de faire un peu de propagande pour le «coin de vacances de la Suisse». Après cette introduction réussie, il rappela cependant que le canton des Grisons se trouvait dans une situation particulière, avec sa superficie de 7106 kilomètres carrés, ses 150 vallées, ses 213 communes, ses 30 à 33 mille habitants et sa structure économique particulière (60% de la population travaillent, directement ou non, pour le tourisme ou le trafic) mais chacun d'une manière un peu différente. Le canton doit vouer une attention toute particulière à ces particularités.

Cela commence par la maîtrise des tâches incombant à l'office cantonal. Les instructeurs cantonaux, par exemple, sont chargés de l'organisation et de la réalisation des rapports d'incorporation. Le chef de l'OPC mène, avec les personnes astreintes, les entretiens relatifs à leur incorporation. Ensuite, il décide. Ce sont les instructeurs cantonaux qui, à Coire ou à Thusis, assument l'instruction des personnes astreintes, instruction qui relève de la compétence de la commune et du canton; on n'a eu recours à des instructeurs non professionnels que dans des cas isolés. La préparation et la réalisation des cours de répétition se font selon les indications détaillées du service cantonal.

La conception des cours de répétition veut qu'on tienne un rapport de préparation avec l'état-major partiel de l'OPC, en règle générale dix semaines avant le cours de répétition. Ce rapport dure un ou deux jours et se fait selon les indications des instructeurs professionnels. Le cours de répétition même dure cinq jours pour les cadres (cours de cadres, 2 jours et cours de répétition, 3 jours). Selon l'état d'instruction de l'OPC, on consacrerá un, voire deux jours à consolider les connaissances techniques puis, pendant un jour, les participants seront engagés à des travaux d'utilité communautaire dans la région.

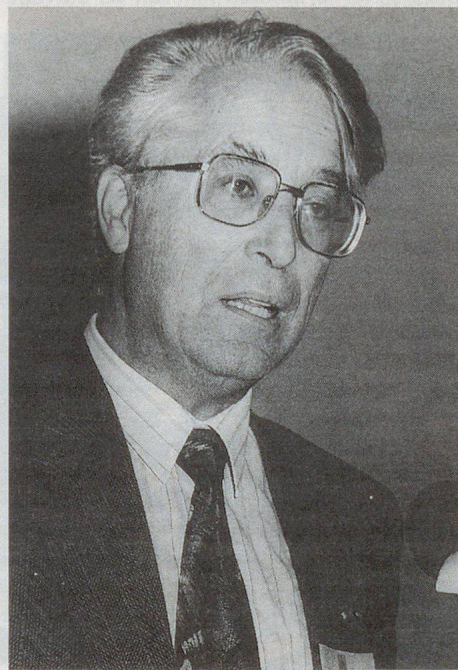
On observe des instructions claires en ce qui concerne les cours de répétition des formations. Les services d'état-major (service des renseignements, service de protection AC) ainsi que les services de protection (service de protection de la population, service d'assistance et service de protection des biens culturels) représentent une unité de cours de répétition. Les services d'intervention (service de sauvetage et service sanitaire) représentent une autre unité de cours de répétition avec les services de logistique (service du ravitaillement et le service des constructions, du matériel et des transports). Ces unités accomplissent leurs cours de répétition par rotation, tous les deux ans.

Dès 1996, la régionalisation aura permis de former 44 OPC avec leurs états-majors. Avant de se présenter aux cours de perfectionnement pour états-majors à l'OFPC, ils devront avoir accompli les cours de perfectionnement du canton.

On prévoit des cours de perfectionnement répétés pour les cadres des formations. Les cadres des services d'état-major, de protection, d'intervention et de logistique seront convoqués à des cours de perfectionnement menés par l'office cantonal, ceci chaque année exempté de cours de répétition.

Argovie: procéder par étapes

Dans notre canton, nous dit le D^r Martin Vöggtli, chef de la division de la protection des civils du canton d'Argovie, il faut prendre doucement en main la préparation et



Martin Vöggtli du canton d'Argovie: «Nous devons avancer doucement».

Paul Thüring: Principes

Les cours de répétition

- visent à compléter l'instruction de base
- servent avant tout à exercer la conduite et à promouvoir l'esprit de corps
- peuvent être consacrés à des interventions au profit de la communauté
- doivent être organisés chaque année à l'intention des éléments d'intervention en cas de catastrophe et dans d'autres situations d'urgence (1 à 6 heures)
- peuvent, pour tous les autres membres de l'OPC, être organisés de façon à permettre une participation en roulement (p. ex. tous les 4 ans).

la réalisation des cours de répétition. Pour mieux comprendre cette déclaration, il faut ajouter que 528 000 habitants répartis sur 232 communes vivent dans le canton d'Argovie (99 OPC). Pour assumer l'instruction des personnes astreintes que le canton doit instruire en application de la loi fédérale et, de surcroît, celle des personnes que le canton instruit en lieu et place des communes, la division de la protection civile dispose, en tout, de 10 instructrices et instructeurs, y compris l'administrateur du centre et le chef de l'instruction. Il est donc compréhensible que le canton d'Argovie, dont l'effectif du personnel d'instruction reste toujours inchangé, doive procéder par étapes pour s'acquitter de la nouvelle mission que lui impose la loi et qui consiste à arrêter les objectifs des cours de répétition puis à superviser la préparation et l'exécution desdits cours.

Il est prévu que la section instruction prépare chaque année un quart des OPC en vue des cours de répétition. En outre, la section intervention assurera l'entraînement d'un autre quart des OPC en vue de leur engagement. Ainsi, chaque OPC recevra tous les deux ans une impulsion de la part du canton.

En 1995, le canton d'Argovie a introduit sa «conception en cinq phases» selon laquelle tous les chefs de service (CS) sont convoqués à un cours de perfectionnement d'un demi-jour, durant lequel on les initie aux principes de la nouvelle protection civile, chacun dans son domaine technique. Environ 1000 CS ont suivi ce C perfect.

Forts d'un savoir uniforme et en possession des mêmes documents, les chefs de service des renseignements, des transmissions, du sauvetage, sanitaire et de protec-

tion de la population issus d'un quart des OPC seront convoqués par le canton à des C perfect/CR, ceci dès janvier 1996. La préparation se fera en deux temps: en janvier, les CS seront convoqués pour un jour (CS san 2 jours) dans un centre d'instruction où ils jouiront des conseils d'instructeurs cantonaux professionnels, chacun dans son domaine technique. C'est à cette occasion qu'ils recevront des missions concrètes dont ils devront s'acquitter chez eux. Ne seront convoqués que les CS auxquels du personnel ou des formations sont subordonnés.

Dans la troisième phase, les CS devront adapter à leur OPC le contenu de la mission qu'ils ont reçue en janvier. Avec les cadres de leur service, ils s'attaqueront à la suite des préparatifs, ceci en fonction des particularités de leur OPC. Ils se prépareront aussi en détail en vue d'un autre jour de CR.

En mai, tous les CS seront convoqués pour la deuxième fois au centre cantonal d'instruction. Lors de cette quatrième phase, ils présenteront les documents d'exercice qu'ils ont préparés chez eux, dans leur OPC. Ces documents seront discutés avec les instructeurs spécialisés et entre camarades de classe. Ils seront ensuite comparés entre eux puis améliorés. Pour autant que possible, on jouera les séquences à l'échelle 1:1, pour tester si elles sont applicables. Les documents préparés pour le CR seront examinés sous les aspects suivants: technique, respect des conditions générales, horaire, documents élaborés, discussion d'exercice, instruction en réserve.

La cinquième phase du cours de répétition se déroulera entre juin et décembre de la même année. Pour autant que ce soit possible, on pourra compter sur la visite, le soutien et l'encadrement de la division de la protection civile.

Bilan: Dans le canton d'Argovie, cela ne se passe pas aussi doucement que Vögli le prétend. Au contraire, les moyens disponibles sont exploités au maximum, ils sont également intégrés dans une planification rigide qui s'étend sur plusieurs années.

Genève: les spécialistes et les généralistes

Dans le canton de Genève, on connaît des conditions bien différentes. D'abord, la superficie est de 400 kilomètres carrés, ensuite, le canton compte 400 000 âmes. Ainsi que l'expliquait Philippe Wassmer, chef de la Direction de la sécurité civile, le canton de Genève n'a pas attendu la réforme fédérale pour introduire une nouvelle conception de la protection de la population. La caractéristique de cette réforme se trou-



Philippe Wassmer (à droite) et Yves Duffey, chef de la section instruction du canton de Genève.

ve dans la distinction qu'on fait entre spécialistes et généralistes. Lors du séminaire d'automne 1994 déjà, Wassmer nous donnait information détaillée sur cette conception (voir «Protection civile» 11-12/94). «Nous nous trouvons pour l'instant dans une phase de transit», nous déclara Wassmer.

L'instruction des généralistes se fait selon les prescriptions fédérales lors de rapports d'incorporation et de cours d'introduction de trois jours. Ensuite, les généralistes sont convoqués selon les besoins de l'OPC. Les cadres suivent une formation de cinq jours selon le modèle fédéral. Ils suivent

aussi les cours de perfectionnement prévus. Cependant, c'est incontestablement à l'égard des spécialistes qu'on met l'effort principal en matière d'instruction, ces spécialistes dont il existe 13 formations pour tout le territoire cantonal. Ces formations se composent de spécialistes dans un domaine technique puis de professionnels. En 1994 et en 1995, on a mis en place une nouvelle structure et chaque détachement a été équipé des documents et du matériel nécessaires. De 1996 à 1998, l'instruction visera des buts précis. En 1996, ce sera l'instruction de base et de détail. Il est vrai que cette tâche sera allégée par le fait que



L'auditoire attentif.

les spécialistes, que l'on recrute parmi des volontaires, possèdent déjà une bonne formation préalable. Wassmer affirme: «Lors de la formation de base, les spécialistes sont mis en contact avec la culture de la protection civile».

En 1997, les exercices se feront avec les partenaires, car la structure des formations de spécialistes présente des formes multiples, avec ses détachements de secours urgents, de logistique ou de génie, sans compter les formations sanitaires mobiles ou stationnaires et un groupe de psychologues. En 1998 enfin, les connaissances relatives aux applications et à l'intervention seront perfectionnées avant que soit assuré l'état de préparation à l'intervention. La collaboration avec les partenaires est une des particularités principales des spécialistes: le service sanitaire collabore avec la CRS, la logistique avec les services communaux et le génie avec les entrepreneurs.

La loi sur la protection civile laisse une grande liberté de mouvements

«Le cours de répétition devrait être un événement pour chaque participant», déclara le directeur de l'OFPC, Paul Thüring, durant son exposé traitant de la nouvelle loi sur la protection civile. Selon la volonté du législateur, l'instruction aura à l'avenir une place prioritaire. Thüring poursuit: «Avec une bonne instruction, nous pourrions faire admettre l'idée de la protection civile parmi les personnes astreintes et parmi la population.» Selon Thüring, les prescriptions légales sont claires. Elles visent la formation des cadres et de la base, elles apportent la connaissance des personnes et des constructions et elles encouragent l'esprit de corps. Les tâches des cantons et des communes sont fixées dans la loi. Conformément à l'art. 39, 3^e alinéa, le canton arrête les objectifs des cours de répétition et en supervise la préparation et l'exécution. En outre, le canton apporte son aide en mettant à disposition du personnel spécialisé. C'est à la commune d'organiser les cours de répétition. Thüring leur recommande: «Cherchez du monde, des collaborateurs capables, puis déléguez des tâches!»

L'alinéa 1 de l'article 36 est souvent mal interprété quant à son «peuvent». Cette forme est voulue, nous dit Thüring, elle doit vous assurer une grande liberté de mouvement qui vous permette d'organiser des cours de perfectionnement conformes à vos buts ainsi qu'une mise sur pied faite sur mesure. Le mot «peuvent», tel qu'il est utilisé dans cet article, ne veut donc pas dire que les astreints ne doivent plus être convoqués. ▀

«L'istruzione nella nuova protezione civile»
al convegno autunnale dell'USPC tenutosi a Schwarzenburg

Le aspettative sono molto elevate a tutti i livelli

rei. «Il nuovo orientamento della protezione civile impone elevate aspettative nel settore dell'istruzione», ha sottolineato il Consigliere agli Stati Robert Bühler, presidente centrale dell'Unione svizzera per la protezione civile (USPC) durante il convegno autunnale del 4 novembre 1995 tenutosi nel Centro d'istruzione federale della protezione civile di Schwarzenburg. Il numero dei partecipanti (150) dimostra che questo tema è di scottante attualità. Particolarmente interessante è stato il confronto tra i cantoni Grigioni, Argovia e Ginevra sui modi di realizzazione della riforma. Esso ha infatti indicato che, malgrado le direttive unitarie, «molte sono le strade che portano a Roma».

Bühler ha spiegato che, con la nuova scuola per istruttori e con l'ampliamento del Centro d'istruzione federale di Schwarzenburg, sono state create le premesse essenziali per un'istruzione adeguata e conforme al Concetto direttivo. Anche nei cantoni e nei comuni sono in atto molti sforzi allo scopo di approfondire e migliorare l'istruzione dei membri sul piano pratico. Questi sforzi «su tutti i fronti» si sono rivelati senz'altro opportuni perché hanno contribuito a promuovere la fama della protezione civile.

Le prime esperienze pratiche

Christian Rubin, capo della divisione istruzione e intervento di protezione civile del cantone di Berna, ha descritto le prime esperienze vissute da lui e dai suoi collaboratori. «Abbiamo scelto bene il momento per fare il punto della situazione» ha affermato Rubin, che parlava dall'alto dell'esperienza acquisita grazie alla sua carica. Egli ha ribadito la validità della nuova documentazione federale sull'istruzione, soprattutto per quanto riguarda un'istruzione di base adeguata alle esigenze dei membri. Il rapporto d'incorporazione si è dimostrato un ottimo strumento di condotta e la stretta collaborazione tra i centri d'istruzione regionali e i comuni dà la migliore garanzia di professionalità nella prima parte dell'istruzione. Malgrado gli ine-

vitabili sovrannumeri negli effettivi previsti per i prossimi anni, soprattutto nelle grandi OPC, Rubin ha messo in guardia dal rischio di sottovalutare l'istruzione di base ed ha consigliato una «strategia offensiva» per evitare che l'istruzione di base venga trascurata o messa da parte. Egli ha inoltre sostenuto la necessità dei corsi di riqualificazione con il personale addetto all'istruzione. Senza un'ampia esperienza delle novità tecniche, organizzative e metodiche, non si sarebbe potuto registrare un incremento della qualità dell'istruzione. Rubin ha espresso anche alcune critiche nei confronti dell'uniformità dell'istruzione che viene sottolineata ulteriormente da un grado di precisione nei dettagli talora eccessivo e che limita notevolmente lo spazio di manovra per gli istruttori. Sotto questo aspetto Rubin consiglia di considerare le lezioni come «indicazioni» e di impartire insegnamenti conformi alle esigenze dei partecipanti. Egli attribuisce una grande importanza alla formazione degli istruttori e afferma che i migliori insegnamenti derivano dall'applicazione pratica delle nozioni teoriche. Occorre tener presente che, per il successo dell'istruzione, la qualità e la mobilità dell'istruttore sono molto più importanti della documentazione e degli aiuti d'istruzione. Rubin: «Un atteggiamento attento alle esigenze della gente comporterà certamente un salto di qualità.» Anche i contatti degli istruttori federali con la base si sono dimostrati utilissimi. Le risposte dirette e l'incontro imme-

Paul Thüring: tesi per i corsi di ripetizione

I corsi di ripetizione:

- completano l'istruzione di base
- servono prima di tutto all'istruzione sulla condotta e sulla formazione
- possono essere concepiti come interventi a favore della comunità
- si devono organizzare ogni anno per gli elementi dell'aiuto d'emergenza e di catastrofe (1-6 ore)
- si devono organizzare per tutti gli altri membri dell'OPC ad intervalli da stabilire (ad es. ogni 4 anni).